



NOTE

MODALITES DE REMBOURSEMENT DE FRAIS

1/ Qui peut obtenir un remboursement ?

- Les membres du Conseil d'Administration (CA)
- Les salariés
- Les entraîneurs
- Les bénévoles occasionnels
- Les officiels techniques
-

2/ Comment obtenir son remboursement ?

La demande doit être formulée via :

- le formulaire « demande de remboursement de frais CRA » pour les officiels techniques.
A envoyer dans un délai de 30 jours consécutifs à la date de la manifestation à :
crabadhdf@gmail.com
- le formulaire « demande de remboursement de frais » pour les membres du CA, les salariés, les entraîneurs et les bénévoles occasionnels.
Une demande par mois, à envoyer au plus tard le 5 du mois suivant.

A envoyer par mail à christellemarmuse@badmintonhautsdefrance.fr

Ou par courrier : Ligue HdF de Badminton
Maison Régionale des Sports
367 rue Jules Guesde
59 650 Villeneuve d'Ascq

Les pièces à joindre :

- les justificatifs (tickets de CB non valable)
- la convocation ou la fiche de mission
- le RIB pour toute première demande ou en cas de modification

Attention : toute demande incomplète ou hors délai, ne sera pas remboursée.



3/ Quelles sont les principes et les bases de remboursement ?

- frais kilométriques :
 - 0,30€/km
 - nombre de kilomètres vérifié et retenu via Mappy
- déplacement en train ou en avion : demande préalable avec accord du service comptabilité
- restauration :
 - pour les officiels techniques : voir annexe prise en charge
 - pour les membres du CA, les salariés, les entraîneurs, les bénévoles occasionnels lors de déplacements ou de réunions : sur présentation des justificatifs et en indiquant les personnes concernées.
- hébergement : demande préalable, maximum 50€ par nuit (petit-déjeuner compris et taxe de séjour incluse)
- autres frais (fournitures, métro, ...) : sur demande et présentation des justificatifs
- indemnités d'arbitrage (tarif à la journée) :

Juge Arbitre Stagiaire	35,00 €	Arbitre Stagiaire	25,00 €
Juge Arbitre Pré Nat	45,00 €	Arbitre Ligue Accrédité	35,00 €
Juge Arbitre Ligue Accrédité	45,00 €	Arbitre Ligue Certifié	45,00 €
Juge Arbitre Ligue Certifié	55,00 €	Arbitre Fédéral Accrédité	55,00 €
Juge Arbitre Fédéral Accrédité	65,00 €	Arbitre Fédéral Certifié	65,00 €
Juge Arbitre Fédéral Certifié	75,00 €		

- Liste des événements soumis à remboursement :
 - Assemblée Générale, Conseil d'Administration et Bureau
 - Réunion de commission, de personnel, et d'élus
 - Déplacement sur les manifestations départementales, régionales, nationales et internationales